



Informations sur le coronavirus

1. Comment peut-on attraper le coronavirus ?

Le virus est transmis de personne à personne. Cela a lieu par exemple quand on tousse, quand on parle ou quand on serre la main à quelqu'un.

2. Par quoi reconnaît-on si on a le virus ?

Quand on a le coronavirus, on peut par exemple **tousser, avoir le rhume, la gorge qui gratte et de la fièvre**. Cela ressemble beaucoup à une grippe. Certaines personnes ont aussi la diarrhée. Certains patients vont moins bien que d'autres, ils ont des problèmes respiratoires ou une pneumonie.

Quand on a été contaminé par le virus, les premiers de la maladie peuvent apparaître en général après 14 Jours.

3. Pourquoi le coronavirus est-il dangereux ?

Chez la plupart des personnes, l'infection du coronavirus se manifeste de manière légère. Cependant, dans environ 15% des cas d'infection, l'état de santé de la personne infectée se dégrade. Il apparaît des problèmes respiratoires et une pneumonie. Jusqu'à présent, les personnes qui sont mortes suite à l'infection du virus étaient surtout des patients d'un âge avancé et des personnes déjà malades auparavant.

4. Que faire si je présente des signes de maladie ?

Quiconque a de la fièvre, tousse ou a des difficultés respiratoires et vit dans une région où il y a déjà des personnes qui présentent une infection virale doit **appeler** un médecin et fixer un rendez-vous.

Quiconque a de la fièvre, tousse ou a des difficultés respiratoires doit avoir le moins de contacts possible avec d'autres personnes. Respectez une distance d'au-moins 1,5 ou 2 mètres par rapport aux autres personnes.

Si possible, restez chez vous ou dans votre chambre. Toussez ou éternuez dans le creux de votre bras ou dans un mouchoir que vous devez jeter immédiatement dans une poubelle. Lavez-vous les mains régulièrement et soigneusement avec du savon et pendant au moins 30 secondes.

5. Que faire si j'ai eu des contacts avec une personne infectée ?

Si vous avez été personnellement en contact avec une personne qui a le coronavirus, appelez votre médecin traitant ou le service de santé (Gesundheitsamt) de votre lieu de résidence et informez-les, par le numéro de téléphone ci-après: **07141/144-69844**.

Si vous habitez dans un centre d'accueil ou un logement que vous partagez avec d'autres personnes, informez rapidement la direction du centre ou encore vos assistants sociaux.

Informez aussi par exemple votre établissement scolaire, votre école de langue, votre centre de formation ou votre employeur.



LANDKREIS
LUDWIGSBURG

Règles de quarantaine

Si vous vous sentez très malade (fièvre et toux), si vous avez été en contact avec une personne infectée ou si vous avez déjà reçu un diagnostic du coronavirus, vous devez vous mettre immédiatement en quarantaine!

La quarantaine est un isolement temporaire des personnes infectées ou suspectées d'avoir une maladie infectieuse. La mise en quarantaine permet de vous protéger vous-même ainsi que vos proches et aussi de nous protéger tous contre l'infection par le nouveau virus corona.

Ainsi Il est très important que vous suiviez les règles suivantes:

1. Vous ne devez pas quitter votre appartement ou votre chambre pendant au moins 14 jours
2. Vous devez respecter les règles d'hygiène prescrites (lavage régulier des mains au savon pendant au moins 30 secondes, garder une distance d'au moins 2 mètres par rapport aux autres personnes, tousser et éternuer dans le creux de votre bras)
3. Vous ne devez pas recevoir de visite
4. Si vous avez besoin d'aide médicale, veuillez appeler un médecin et signaler votre infection.
5. Demandez à vos amis ou à vos voisins de vous aider. Ils peuvent aller faire des courses au supermarché ou acheter les médicaments à la Pharmacie pour vous et simplement les déposer devant votre porte.

Attention: toute violation d'une mise en quarantaine ordonnée sera punie d'une amende ou d'un emprisonnement!

S'il s'avère que vous êtes effectivement malade, le service sanitaire vous donnera des prescriptions supplémentaires que vous devrez suivre sans exception.

Veillez Informer les personnes avec lesquelles vous avez été en contact jusqu'à 2 jours avant l'apparition des premiers signes de la maladie, notamment:

1. Les personnes avec qui vous vivez dans le même ménage
2. Les personnes avec qui vous avez eu des contacts directs pendant au moins 15 minutes, à une distance inférieure à 2 mètres (par exemple lors d'une conversation), également dans les écoles, les jardins d'enfants, dans l'entourage professionnel
3. Les personnes avec qui vous avez eu des contacts, dans des cabinets / cliniques médicales ou lors d'événements (pour autant que cela soit compréhensible).

Attitude à adopter face aux déchets des personnes testées positives ou mises en quarantaine

Tous les déchets des ménages infectés doivent être jetés dans **les bacs à Ordures de couleur noire**.

Autres précautions à prendre:

- les déchets liquides en quantité négligeable doivent être associés à des matériaux suffisamment absorbants pour empêcher leur écoulement au sol pendant leur transport vers le bac à ordures. Par contre les déchets liquides en grande quantité ne doivent pas être déversés dans des bacs à ordures réservés aux restes d'aliments.
- Les déchets doivent être ramassés et mis dans de grands sacs en plastiques solides prévus à cet effet. Bien les fermer lorsqu'ils sont pleins, par exemple en nouant les cordes.
- Les sacs à ordures doivent être placés directement dans les bacs ou les conteneurs et ne doivent pas être placés au sol à côté de ceux-ci.

Tous les autres ménages continuent d'évacuer leurs ordures comme d'habitude afin de ne pas saturer inutilement les installations d'élimination des déchets.



LANDKREIS
LUDWIGSBURG

Attention!!!

Règles de conduite importantes et informations sur Corona:

Les écoles, jardins d'enfants et universités sont fermés au moins jusqu'au 19 avril 2020.

Les cours de langue et autres offres éducatives n'ont pas lieu actuellement. Les cours resteront probablement fermés jusqu'au 15 juin 2020.

Les mosquées, églises et synagogues sont fermées jusqu'au 15 juin 2020.

Les contacts personnels privés sont interdits. Cela ne s'applique pas aux personnes avec qui vous vivez ensemble dans un ménage. Gardez au moins 1,5 mètre des autres personnes. Si vous vivez dans un logement partagé, la distance minimale de 1,5 mètre s'applique pour le contact avec des personnes à l'extérieur de votre chambre.

Les foules de plus de deux personnes dans les lieux publics sont interdites. S'ils violent cela, ils encourrent une amende pouvant aller jusqu'à 25 000 € et une peine de prison de plusieurs années. Les familles sont exemptées.

